Aperçu des pièces à fournir pour la mise sous tutelle

- Copie intégrale de l'acte de naissance du malade de moins de trois mois A demander à la Mairie de son lieu de naissance et pour les Français nés à l'étranger, au Service Central de l'Etat Civil - 44941 NANTES CEDEX 09.
- Un certificat médical du médecin traitant

En vue d'une mise sous tutelle.

• Un certificat médical d'un psychiatre agréé

La liste devra être demandée au service des Tutelles ; se renseigner sur ceux dont les honoraires sont pris en charge par la sécurité sociale.

• Une requête de la famille

Imprimé à retirer au tribunal d'instance.

• Extrait du casier judiciaire du futur tuteur.

A demander au Casier Judiciaire National, 107 rue de Landreau 44079 NANTES CEDEX

• Copie de la carte d'identité du futur tuteur.

Se renseigner auprès du tribunal d'instance du lieu de résidence de la personne à protéger.